

Bilan de compétences

En immersion au sein d'un institut de formation à la campagne

Vous souhaitez changer de métier ? Vous souhaitez définir votre projet professionnel en lien avec une ruralité paysanne artisanale, sociale et solidaire ? L'Institut de Tramayes vous propose de réaliser votre bilan de compétences en immersion au sein d'un institut de formation à la campagne.

Un bilan de compétences, pour quoi faire ?

- Repérer vos atouts et déterminer vos priorités,
- Identifier et valoriser vos compétences en lien avec la réalité de l'emploi,
- Repérer vos motivations et intérêts professionnels,
- Découvrir les métiers et l'environnement socio-économique de votre territoire,
- Définir un projet vers une évolution ou un changement professionnel réaliste et réalisable, au regard de la réalité du marché de l'emploi,
- Cibler une formation adaptée et/ou envisager une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- Construire une stratégie d'action permettant la mise en œuvre de vos projets,
- Être acteur de votre carrière professionnelle et développer votre autonomie dans ce processus dynamique d'évolution.

Le Bilan de Compétences est ouvert à tout type de public (pas de prérequis). Accessible à toute personne en situation de handicap.

Comment ça se passe ?

Le bilan de compétences se réalise sur **maximum 24h répartis sur environ 3 mois**, et se compose:

- D'entretiens individuels de 2h à 3h, en face à face,
- De séances de démarches personnelles, avec différents supports/ outils à votre disposition

Le bilan que nous proposons **nécessite jusqu'à 3 semaines de présence physique dans nos locaux à Tramayes** (consécutives ou non). Le nombre de jours est à définir ensemble selon vos disponibilités et vos besoins. **Une partie des entretiens individuels peuvent se dérouler en distanciel si besoin.**

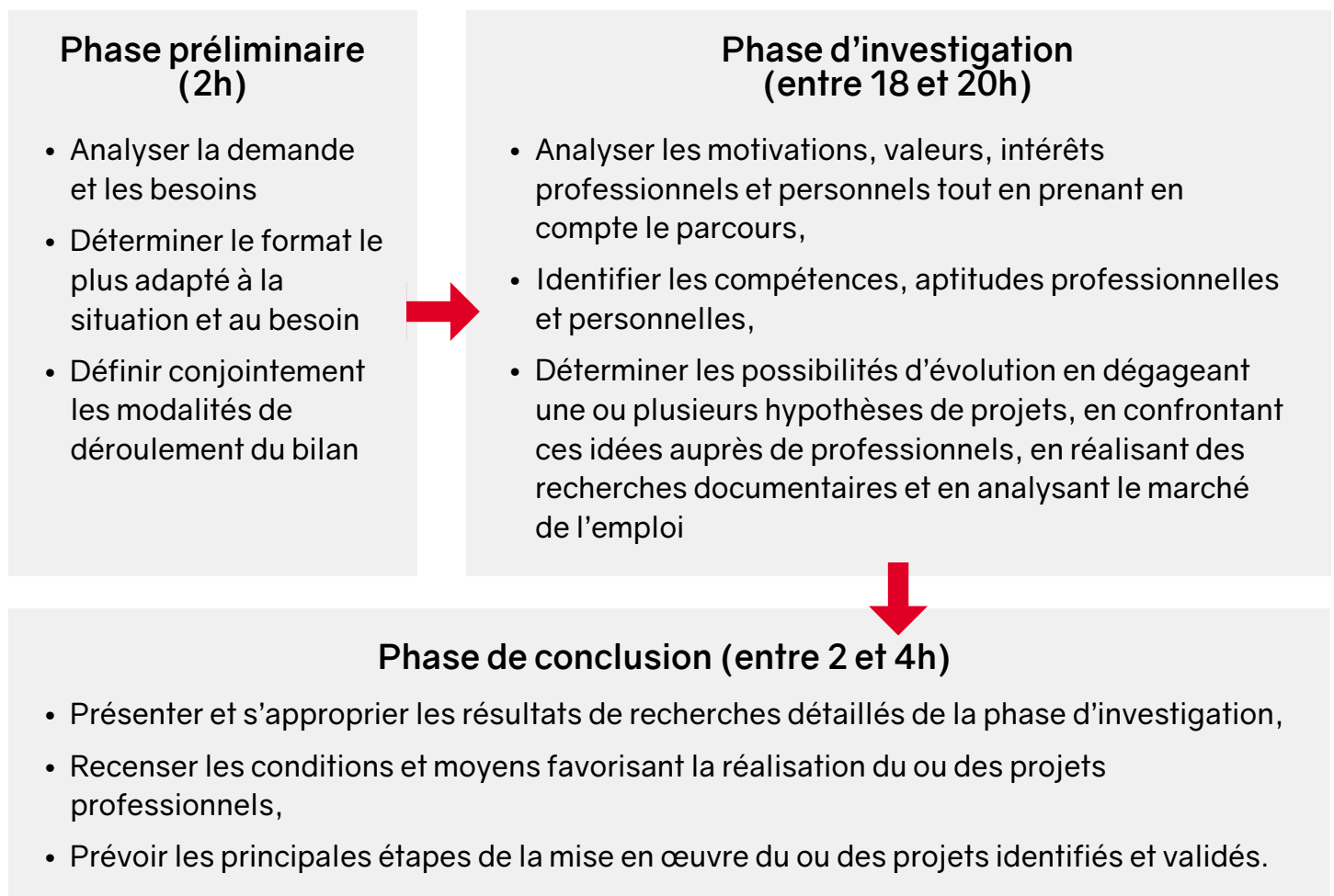
Le bilan de compétences se déroule en 3 étapes :

1. Entretien d'information (durée : 1h)

Cet entretien individuel gratuit et sans engagement nous permet de nous présenter et de recueillir les informations sur le déroulement du bilan, nos méthodes mises en œuvre et techniques utilisées.

La contractualisation n'intervient qu'après un temps de réflexion de votre part, lors d'un second temps.

2. Le bilan de compétences en 3 phases (durée : de 10 à 24h)



Une attention particulière est faite à la faisabilité de vos projets (réaliste et réalisable), au regard du marché de l'emploi.

À l'issue de votre bilan de compétences, le conseiller vous remet un **Document de Synthèse**, qui retrace toutes vos démarches, vos résultats ainsi que votre plan d'action.

Ce document, co-construit, vous appartient et peut appuyer vos demandes de financement de formation et vos évolutions professionnelles tout au long de votre carrière professionnelle.

3. Rendez-vous à 6 mois

Un rendez-vous à 6 mois, après votre bilan, vous est proposé afin de faire le point sur le plan d'action et son avancement, établi dans la synthèse.

Spécificité du bilan de compétence à l'Institut de Tramayes

Un bilan de compétences amène de nombreuses réflexions. **Nous vous proposons ici un bilan de compétences en immersion dans notre centre de formation à la campagne. En parallèle de vos heures de bilan, vous pourrez vous immerger dans le quotidien de nos étudiants en formation afin de tester différentes activités, et ainsi faire avancer votre réflexion et votre projet professionnel.**

Vous aurez ainsi accès à toutes les activités proposées à l'Institut, selon vos envies et vos besoins : initiation à différents métiers manuels, maraîchage, participation à l'élaboration de projets, conférences, ou encore cours d'histoire, de sociologie, ou de droit.



Cadre juridique du bilan de compétences

Le Bilan de Compétences est un dispositif qui est encadré par des textes de lois garantissant son bon fonctionnement. Il a été défini légalement en 1991 pour la première fois, et mis à jour dans le code du travail par le Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018.

L'article L6313-4 dispose que le bilan de compétences a pour objet :

« De permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement. Les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. Il est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Ce document de synthèse peut être communiqué, à sa demande, à l'opérateur du conseil en évolution professionnelle mentionné à l'article L. 6111-6. Les résultats détaillés et le document de synthèse ne peuvent être communiqués à toute autre personne ou institution qu'avec l'accord du bénéficiaire. Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre. La durée du bilan de compétences ne peut excéder vingt-quatre heures par bilan ».

Véritable sécurisation des parcours, cette réglementation assure un service de qualité et complet par le biais d'un cadre juridique strict, soumis également aux CGU de la Caisse des dépôts et consignations.

Coûts et financements

Tarif : 1800€

Plusieurs modes de financement sont possibles :

- Compte Personnel de Formation (CPF),
- Financement France Travail,
- Plan de formation Entreprises,
- OPCO,
- Cofinancement & Financement personnel.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au 03.85.59.68.50

Modalités d'inscription

La prestation est personnalisée, c'est-à-dire modulée en fonction de vos besoins et de l'avancée de vos projets. Le devis (contenu et tarif) est personnalisé au moment de l'achat sur le site CPF.

Il est donc important de nous rencontrer avant toute inscription. Pour prendre rendez-vous, vous pouvez nous contacter par téléphone au 03.85.59.68.50 ou par mail à candidature@institutdetramayes.fr

